

Palais Granvelle - Restitution du dôme du grand escalier - Adoption du projet

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 20 novembre 1995, Mme le Directeur Régional des Affaires Culturelles a informé la Ville que le Ministère de la Culture était susceptible d'inscrire à son programme d'investissement 1996 la restitution du dôme du grand escalier du Palais Granvelle.

L'enveloppe financière prévue à cet effet est de 1 600 000 F.

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi :

- Part de l'Etat : 50 %, soit 800 000 F,
- Part du Département du Doubs et de la Ville : 50 %, soit 800 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la Maîtrise d'Ouvrage,
- solliciter la participation financière du Conseil Général du Doubs à hauteur de 25 % de la dépense totale, soit une subvention de 400 000 F,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur le budget primitif 1996, sur la base de 25 % de la dépense totale, soit 400 000 F, inscrit en dépense sur la ligne budgétaire 92 23 65751 86021 33000.

M. LE MAIRE : Ces travaux vont terminer la réfection de couverture du Palais Granvelle que nous avons abordée en 1988. Cela fait donc 8 ans que chaque année, l'Etat, le Conseil Général, la Ville investissent des crédits dans cette réfection, crédits qui atteignent aujourd'hui plus de 10 MF. Ce sont déjà des travaux pour le Musée du Temps puisqu'on a commencé par la toiture qui en avait bien besoin.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.